eausecours.free.fr

JOURNEE MONDIALE DE L'EAU

La Régie des Eaux de Grenoble, dans le cadre de la **Journée Mondiale de l'Eau**, organise deux conférences. L'une sur le thème « **l'eau et la Santé** », la seconde sur le thème « **Le prix de l'eau** ».

La conférence sur « Le prix de l'eau » aura lieu le 22 mars 2006 entre 20h30 et 22h00 à la Chambre d'Agriculture de l'Isère (40 avenue Marcellin Berthelot à Grenoble, en face de la MC2).

L'objet est de poser sur ce thème 4 regards différents pour que le citoyen puisse se faire une idée plus précise de ce que recouvrent ce qu'il paie et le concept « l'eau paie l'eau ».

Le déroulement de cette conférence s'organisera comme suit : deux exposés introductifs de 15' environ, puis table ronde de 20' environ avec deux témoins (ce qui fait 4 personnes à la tribune plus l'animateur) et enfin, débat avec la salle. Un animateur assurera le « timing » de la soirée et les enchaînements questions réponses. Il accueillera le Président de la Régie pour l'accueil et la conclusion de la conférence.

- Le premier exposé introductif (15'environ) sera celui d'un représentant d'une régie gestionnaire évoquera notamment les enjeux pour la collectivité,
- Le deuxième exposé introductif (15'environ) sera celui d'un représentant de l'UFC que choisir? présentera les enjeux ressentis au niveau national,
- Pour la table ronde se joindront :
 - o un premier témoin de l'agence de l'eau RMC qui exposera brièvement (5 à 10'environ) les taxes et redevances prélevées et les principaux usages qui en sont faits,
 - o un second témoin adhérent d'une association (Eau Secours) usager local qui complétera (5 à 10'environ) les propos précédents et/ou posera des questions.
- L'animateur invitera la salle à poser des questions et organisera les réponses des intervenants. (20 à 30')
- Enfin, il sera fait appel au Président de la Régie pour conclure la soirée

Adhésion individuelle : 8 €. Aidez-nous à vous défendre ! Eau Secours, association de Défense des Usagers des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

106 bis rue de l'Abbé Grégoire 38 000 GRENOBLE 0476 49 23 27 Site :http:// eausecours.free.fr e-mail : eausecours@free.fr

Le prix de l'eau

Exposés

- 1. 20h30 20h45 : M. Comparat, Administrateur de la Régie des Eaux de Grenoble, analysera la composition du prix de l'eau, les éléments qui pèsent sur ce prix, les différentes façons de gérer et de contrôler le service de l'eau.
- 2. 20h45 21h00 : Mme Collard, représentante de l'UFC Que Choisir ?, nous fera part du point de vue de son association de consommateurs.

Table ronde (21h - 21h30)

- 3. 21h00 21h15 : M. Dubois de l'Agence de l'eau RMC, expliquera les taxes et redevances prélevées ainsi que les principaux usages qui en sont faits.
- **4**. 21h15 21h30 : M. Francoz, membre du Comité des Usagers de la ville de Grenoble et représentant de l'Association Eau Secours, développera les actions menées par son association pour la défense des usagers locaux, ainsi que son implication au niveau national.
- **5.** Débat avec la salle (21h30 22h00)

L'eau du robinet, qualité, quantité

Exposés

- 1. 16h30 16h45 : M. Croizè, Professeur au laboratoire de bactériologie de l'Université de Grenoble analysera les risques microbiologiques, les méthodes d'analyses et nous aidera à lire la lettre de la DDASS.
- 2. 16h45 17h00 : M. Bissey du service Santé et Hygiène de la ville de Grenoble, fera un exposé sur la protection de la ressource et du réseau, les contrôles de qualité et donnera des conseils au usagers.

Table ronde

- **3.** 17h00 17h15 : Mme Collard, représentante de l'UFC Que Choisir ?, nous fera part du point de vue de son association de consommateurs.
- **4.** 17h15 17h30 : M. Villard, agriculteur exposera les relations entre son travail et l'eau (irrigation, protection de la ressource...).
- **5.** Débat avec la salle (17h30 18h00)

LE PRIX DE L'EAU

(ce texte sera distribué lors de la conférence)

L'exemple des actions d'une association : « Eau Secours », dans la région de Grenoble.

1- Cette association a été fondée en 1994 par des usagers qui se sont aperçus que la COGESE, société privée à qui le maire corrompu de l'époque avait confié la gestion du service public de l'eau, avait un mode de facturation bien particulier.

On subissait deux augmentations du prix chaque année : au 1er janvier et au 1er juillet.

Une clause du contrat entre ville et COGESE prévoyait qu'on appliquait le prix en vigueur au moment de la facturation, et non le prix en vigueur au moment de la consommation.

Si l'employé de la COGESE passait le 12 janvier 1992, il relevait une consommation effectuée en 1991, mais la COGESE facturait au prix en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1992.

Un membre d'Eau Secours a saisi le tribunal d'instance de Grenoble. Ce tribunal a relevé la mauvaise foi dans l'exécution du contrat d'abonnement et le manquement à l'obligation de

conseil. Il a relevé aussi que s'il est interdit de fixer le prix d'une marchandise au moment de la livraison, il est encore plus interdit de le faire après la livraison.

Le tribunal a condamné la société à rembourser 50€ au plaignant au titre du mode de facturation et 460 € au titre des frais d'avocat. Saisie par nos adversaires, la cour de cassation a confirmé le jugement.

L'association a incité les usagers à verser leur propre trop-perçu sur un compte bloqué : quelques uns l'ont fait, pour un montant total d'environ 1800 €.

Du fait des caractéristiques du droit français : à plaignant individuel, remboursement individuel, la société a gardé plus de 3 millions d'euros rapportés sur 5 ans par cette manœuvre.

Le mode de facturation a été changé par la municipalité élue en 1995.

2- « Eau Secours » siège au comité des usagers du service public de l'eau/assainissement de Grenoble avec plus de 20 associations et syndicats professionnels. Ce comité a un représentant au CA de la Régie et un à celui de l'assainissement.

Récemment le comité a écrit au président et aux membres du Conseil de Métro pour leur demander de renoncer au projet de soustraire 3 millions d'euros des réserves du budget annexe de l'assainissement pour abonder le budget général. Cette somme représente 20% de la facture annuelle des usagers du service assainissement. Nous ne serons probablement pas entendus et, ainsi, dans les années qui viennent, un des éléments du prix de l'assainissement des usagers de la Métro, ce sera un impôt caché, comme au bon vieux temps du système Carignon.

3- « Eau Secours » fait partie du Collectif Eau Région Grenobloise.

Ce Collectif s'est opposé à un projet du Syndicat Intercommunal qui fournit en eau plus de 30 communes de la région. Il s'agit de faire porter par les usagers des communes du Sierg la construction d'une conduite d'eau destinée au process de production de deux gros industriels de Crolles et Bernin. Le commissaire enquêteur chiffre à +16% l'impact prévisible sur le prix de l'eau aux usagers et une réponse ministérielle indique qu'il est tout à fait possible de faire financer la conduite par les industriels. C'est ce que fait EDF quand elle répond au besoin particulier d'une entreprise.

Le bureau du Syndicat Intercommunal est présidé par un élu du PC entouré de 10 viceprésidents de sensibilités politiques diverses y compris des anciens de l'équipe Carignon. L'un d'entre eux touchera comme ses collègues, 8000€ par an en 2006, en rémunération non pas de ses votes comme on pourrait le redouter, mais bien du fait de son mandat de vice-président en charge du passage à l'euro. Ce bureau du Syndicat Intercommunal ne veut rien entendre, mais a de plus en plus de mal à justifier son projet et ses motivations.

4- «Eau Secours» participe à la Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau et ceci est encore une autre histoire, partagée par plus de 150 associations semblables dans notre beau pays...

Beau pays qui le 26 août 1789 adoptait solennellement la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dont je rappellerai l'article 15 : « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »

eausecours.free.fr

ABONNES DOMESTIQUES INDIVIDUELS : Nom

Prénom

Adresse

Pour éviter les frais postaux -> e-mail :

Je peux participer à des actions (rédaction, distribution de tracts ou autres etc.) OUI

NON

J'adhère pour 2006 (8 euros).

Chèque à l'ordre de EAU Secours à retourner au siège de l'association.

Pour les copropriétés les montants sont les suivants : 3,05 euros par appartement jusqu'au 50^{ième} ; 1,52 euro du 51 ^{ième} au 100 ^{ième} e ; 0,76 euro par appartement au delà du 100 ^{ième}.

LA LETTRE D'EAU SECOURS -FEVRIER 2006-

Notre assemblée générale s'est tenue le **JEUDI 12 JANVIER 2006** à la Maison des Associations, rue Berthe de Boissieu à Grenoble.

Les rapports moral, d'activités, financier ont été approuvés.

Les finances sont saines : un résultat positif de 1 327,31 € pour l'exercice 2005 est dû à la fidélité des copropriétés adhérentes.

Les orientations pour l'année 2006 emportent elles aussi l'adhésion de l'assemblée :

- *Maintenir notre présence* dans les instances où les usagers sont consultés pour veiller à un service public de l'eau de qualité et au meilleur prix pour les abonnés et leurs familles.
- Intervenir publiquement dans la presse ou par tracts si la situation l'exige (sur le marché de Crolles par exemple, pour dénoncer les contradictions et le coût du projet de doublement de la conduite SIERG du Grésivaudan).

A l'issue du vote le conseil d'administration est composé comme suit :

Président : Daniel Hiriart, assureur retraité, 38000 GRENOBLE

Vice-Président: Michel Richard, inspecteur des impôts 38000 GRENOBLE

Secrétaire: Pierre Poncelet, retraité 38100 GRENOBLE

Trésorier: Jean Francoz, professeur retraité, 38000 GRENOBLE

Administrateurs:

Sylvain Francoz, conducteur, 38000 GRENOBLE

Benoît Mollaret, ingénieur, 38240 MEYLAN

Il est vivement recommandé aux adhérents de chercher à développer l'association en suscitant des adhésions et en diffusant la présente Lettre.

Expéditeur

Destinataire

Association Eau Secours

106 bis rue de l'Abbé Grégoire 38 000 GRENOBLE